

# Généralités

## Utilisation des salles

Les salles de l'ancienne école de musique (le « bunker ») sont réservées aux adhérents de l'association Corneilles Ludique et à la pratique des jeux de rôle et de plateau :

- Seul un adhérent à jour de sa cotisation peut réserver une salle et en récupérer les clés (« l'organisateur » de la partie).
- Les autres participants peuvent bénéficier d'une séance de découverte gratuite mais doivent cotiser à l'association dès leur seconde participation. Il est de la responsabilité des organisateurs de s'en assurer.
- Les visiteurs non participants (conjoint, enfant...) sont tolérés à titre exceptionnel et après validation par le bureau de l'association.
- Seules les activités de jeu sont autorisées. Toute autre activité doit faire l'objet d'une demande au bureau et d'une validation écrite de ce dernier.

## Règles de base

Il est strictement interdit de fabriquer des doubles des clés du bunker.

Il est interdit de fumer, vapoter ou consommer de l'alcool dans le bunker.

## Avant la partie

### Réservation des salles

Les salles du bunker doivent être réservées par écrit auprès du bureau de l'association ([corneillesludique@gmail.com](mailto:corneillesludique@gmail.com)) :

- Au plus tard la veille de la partie.
- Au plus tôt le lundi précédent la partie.

L'organisateur doit également préciser le type d'activité prévu et le nombre de participants attendus.

C'est le bureau qui décide de l'attribution et de la répartition des créneaux et des salles en tenant compte de la date de la demande, du nombre de participants et de l'historique des réservations de l'organisateur.

### Récupération des clés

L'organisateur est responsable de la récupération des clés auprès d'un membre du bureau de l'association. Pour cela il fixe un rendez-vous, ainsi qu'un second pour la restitution des clés.

## Pendant la partie

### Respect des locaux

Les utilisateurs du bunker doivent se déchausser dans le vestibule au pied des escaliers. Seules les pantoufles, les chaussettes et les sandales (propres) sont autorisées dans les salles du bunker.

Si l'organisateur découvre une salle en mauvais état ou sale à son arrivée, il doit le signaler immédiatement au bureau de l'association.

L'organisateur de la partie est responsable de la restitution d'une salle propre :

- Meubles en ordre
- Tables nettoyées
- Sol balayé
- Détritus évacués

## Respect de chacun

L'organisateur est responsable du respect des règles de bon voisinage lors de la partie, vis-à-vis d'autres joueurs comme des habitants du quartier :

- Respect des créneaux et salles attribués.
- Maintien du niveau sonore à un niveau convenable.
- Evacuation des détritus dans les conteneurs prévus à cet effet.

## Après la partie

### Restitution des clés

L'organisateur est responsable de fermer le bunker à clé et de restituer les clés auprès d'un membre du bureau de l'association, selon le rendez-vous fixé lors du retrait, avant la prochaine réservation et en tout état de cause dans un délai maximum de 48h après la fin de la partie.

## Sanctions

En cas de non respect de ces règles de fonctionnement, le bureau pourra demander au contrevenant de rembourser les dommages causés et/ou lui interdire l'utilisation du bunker.